

CONDITIONS GENERALES

Version du 17 juillet 2014

1. OBJET ET PREAMBULE

NordNet est une société de droit français, fournisseur de produits et services dans le domaine de l'Internet (tels que fourniture d'accès au réseau Internet, distribution de solutions de sécurité informatique, enregistrement et gestion de noms de domaine, solutions de référencement et d'hébergement de sites).

Les présentes Conditions Générales sont applicables au Service d'enregistrement de Marque au sein de la TMCH. Elles ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet Vous fournit le Service et d'autre part, Vous bénéficiez de ce Service.

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat, y compris le Bon de Commande, ou dans tout autre document émanant de NordNet se rapportant à l'Offre y compris dans le préambule de ces documents :

Actions : Actions relatives à la Marque que Vous êtes susceptible de demander à NordNet ou à votre Prestataire en vertu du contrat qui Vous lie à lui (ex : enregistrement ou renouvellement de la Marque auprès de la TMCH, etc.).

Agent TMCH : entité habilitée à agir en tant qu'intermédiaire entre le Client et la TMCH afin notamment d'enregistrer des Marque au sein de la TMCH.

Adresse principale de Courrier électronique : adresse de messagerie électronique déclarée par le Client lors de la Commande ou créée et mise à votre disposition par NordNet lors de la souscription au Service. Cette adresse de messagerie électronique est notamment destinée à recevoir les informations liées à l'Offre souscrite.

Autorité de tutelle ou Registre : Organisme en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'Extensions (ex : ICANN, AFNIC, EURID...).

Bon de commande : formulaire de souscription à une Offre de NordNet et qui peut être en ligne ou hors ligne.

Client : personne ayant souscrit au Service et responsable du paiement du prix.

Commande : acceptation par le Client d'une Offre de NordNet quelque soit le canal de vente.

Code d'activation : code permettant le fonctionnement de tout ou partie du Produit, Service ou Matériel.

Conditions Générales : ensemble des règles applicables à la Commande et à l'utilisation d'une Offre de NordNet.

Contrat : ensemble des droits et obligations des parties concernant une Offre et décrit dans les Conditions Générales, les Conditions Particulières et le Bon de Commande relatifs à l'Offre.

Courrier électronique : message envoyé par Internet à une adresse de courrier électronique de type @.

Marque : marque acceptée pour l'enregistrement dans la TMCH, à savoir marque enregistrée et en vigueur, marque protégée par une loi ou un traité, ou marque validée par un tribunal.

Nom de domaine : chaîne de caractères composée d'au moins deux éléments (correspondant au nom et à l'extension) choisis par le Registrant en vue de son enregistrement et constituant une adresse intelligible d'un site Internet.

Nouvelles extensions de Nom de domaine : les nouveaux suffixes de Nom de domaine constituant des noms génériques de premier niveau (new gTLD) dont le programme de lancement a été annoncé par l'ICANN en juin 2011 et déployé depuis 2013.

Offre : offre de Service proposée par NordNet. Une Offre peut comporter plusieurs formules.

Prestataire : Toute personne qui intervient pour le compte du Titulaire de la Marque afin de solliciter des Actions sur la Marque sous sa seule responsabilité, NordNet restant tiers à cette relation contractuelle.

Service(s) : services visés dans l'Offre de NordNet et consistant en l'enregistrement et la gestion de la Marque au sein de la base de données de la TMCH.

Site NordNet : site Internet consultable à l'adresse www.nordnet.com.

SMD File : ou Signed Mark Data (SMD) file, Vous permet de Vous identifier et de solliciter certaines Actions, en particulier l'enregistrement d'un Nom de domaine dans une Nouvelle extension de Nom de domaine pendant les Sunrises.

Sunrise : période d'enregistrement prioritaire des noms de domaine au sein d'une nouvelle extension, avant que l'enregistrement ne soit ouvert au public visé par l'extension.

Registrant ou Titulaire du Nom de domaine : Personne physique ou morale apparaissant en cette qualité au sein des bases WHOIS.

Titulaire de la Marque : personne physique ou morale apparaissant en qualité de propriétaire, licencié ou cessionnaire de la Marque sur les registres des offices d'enregistrement des marques.

Trademark Claims : service d'alerte qui Vous avertit en cas d'enregistrement par un tiers, dans n'importe quelle nouvelle extension, d'un Nom de domaine identique à la Marque que Vous avez enregistrée dans la TMCH.

Trademark Clearing House (ou TMCH) : organisation gérant une base de données mondiale dans laquelle les titulaires de marque peuvent enregistrer leurs marques.

Vous: personne physique ou morale ayant souscrit au Service, quel que soit le mode de souscription utilisé, ou bénéficiant du Service, aux conditions définies dans le Contrat.

3. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE

3.1 Garanties apportées par le Client



Si Vous êtes une personne physique agissant pour votre compte, Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si Vous agissez pour le compte d'une personne morale, Vous attestez être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

En outre, si le Client n'est pas le Titulaire de la Marque visé dans la Commande, il reste seul responsable et se porte fort du respect du Contrat par le Titulaire de la Marque.

3.2 Validité de l'Offre

Sauf indication contraire, les Offres NordNet sont valables dès publication notamment sur le Site de NordNet ou les Bons de Commande et resteront valables tant qu'elles seront accessibles à partir du Site NordNet ou jusqu'à la durée spécifique mentionnée.

Les Offres de NordNet sont limitées au territoire français.

3.3 Souscription à l'Offre

3.3.1 Souscription par le Client auprès de NordNet

Les Conditions Générales en vigueur sont à votre disposition sur le Site NordNet ou sur simple demande auprès de NordNet.

Préalablement à toute Commande, Vous vous engagez à prendre connaissance des clauses du Contrat, et à soumettre à NordNet toutes vos questions (cf. article « Notifications »). La Commande vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Vous pouvez souscrire l'Offre en remplissant un Bon de Commande téléchargeable à partir du Site NordNet avant de l'adresser à NordNet.

Votre Commande sera prise en compte à compter de la réception d'un moyen de paiement valide et des documents et informations requis.

3.3.2 Souscription par un Prestataire

La présente clause vise les Prestataires Clients de NordNet qui ont souscrit une Offre de NordNet et qui, au terme d'un contrat conclu avec leurs propres clients, mettent à disposition de ceux-ci le Service visé par cette Offre.

Le Prestataire s'engage à communiquer et faire accepter à ses propres clients, les présentes Conditions Générales. Il se porte fort du respect de celles-ci par ses clients et garantit NordNet de tout dommage qui résulterait du non respect de celles-ci ou d'un défaut d'information du client qui lui serait imputable.

Le Prestataire s'engage à collaborer avec NordNet afin de favoriser la bonne exécution du Contrat et à obtenir la collaboration de ses clients, notamment en cas de demande de la TMCH et permettre à NordNet d'identifier clairement le client bénéficiant de l'Offre. Il s'engage à vérifier leurs coordonnées et données personnelles, à les tenir informés de leurs droits (cf. article sur les données à caractère personnel) et à leur transmettre toute notification qui lui serait adressée par NordNet.

Le Prestataire qui met à disposition le Service de NordNet à ses propres clients doit :

- se présenter comme Prestataire,
- ne pas se présenter comme distributeur agréé ou mandataire de NordNet,
- faire connaître aux clients les Conditions Générales applicables et les leur faire accepter,
- indiquer aux Utilisateurs que NordNet fournit la prestation,
- ne pas nuire directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle ni à l'image de NordNet,
- assumer l'information claire et loyale des clients des caractéristiques, destination et finalité des Offres de NordNet qu'il fournit aux clients.

Le Prestataire visé au sein de la présente clause s'engage à traiter toute réclamation de ses clients directement et garantit NordNet de toutes réclamations, actions, conséquences dommageables en résultant.

3.4 Application des Conditions Générales

Les Conditions Générales prévalent sur tout autre document qui aurait été communiqué à NordNet.

NordNet peut modifier les Conditions Générales à tout moment. Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le Site NordNet dans la rubrique « Conditions générales».

Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur lors de la souscription sauf modification légale ou réglementaire ou encore contractuelle du fait de la TMCH ou des Autorités De Tutelle ou habilitée. En cas de renouvellement ou modification à la demande du Client, seront alors applicables les Conditions Générales en vigueur à cette date.

4. DESCRIPTION DE L'OFFRE

En tant qu'Agent TMCH, NordNet Vous propose d'enregistrer votre Marque au sein de la TMCH.

4.1 L'enregistrement dans la TMCH

L'enregistrement de sa Marque dans la base de données de la TMCH permet au Titulaire de la Marque de bénéficier de trois principaux avantages :

- Un accès aux périodes de Sunrise pour chaque nouvelle extension commercialisée (à condition d'avoir fourni des preuves d'usage de sa Marque à la TMCH),
- Une surveillance de la Marque enregistrée dans les nouvelles extensions via les Trademark Claims,
- Une procédure alternative de résolution des litiges dénommée « URS » (Uniform Rapid Suspension), qui peut être déclenchée par tout Titulaire de Marque enregistrée dans la base de données de la TMCH alerté de l'enregistrement d'un Nom de domaine identique à sa Marque.

4.2 Mission de NordNet en tant qu'agent TMCH

L'Agent TMCH a pour mission d'enregistrer la Marque dans la base de données de la TMCH et de lui fournir diverses informations liées à cet enregistrement.



A ce titre, la mission que Vous confiez à NordNet inclut :

- La vérification de ce que la demande d'enregistrement de votre Marque au sein de la base de données de la TMCH est complète,
- La demande d'enregistrement de votre Marque au sein de la base de données de la TMCH si votre dossier est complet,
- Le suivi de votre demande d'enregistrement et notamment la communication, sur l'Adresse principale de Courrier électronique, des demandes d'informations complémentaires éventuellement formulées par la TMCH,
- La transmission du « SMD file » si le Titulaire de la Marque souhaite bénéficier des Sunrises et sous réserve que la preuve d'usage de la Marque ait été acceptée par la TMCH. Le cas échéant, le Client autorise donc NordNet à télécharger le SMD file généré par la TMCH.
- La communication, sur l'Adresse principale de Courrier électronique, une fois que l'enregistrement de la Marque aura été activé par la TMCH :
 - o Des informations relatives à l'enregistrement de la Marque (exemple : expiration de la période d'enregistrement),
 - o De l'ouverture des Sunrises pour les Nouvelles extensions de Noms de domaine,
 - o Des Trademark claims.

Ces informations sont communiquées par la TMCH à NordNet, laquelle Vous les communique à son tour.

5. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DE LA MARQUE

Seule une Marque telle que définie aux présentes est éligible à l'enregistrement dans la base de données de la TMCH.

Nous vous rappelons que les Marques acceptées par la TMCH sont les suivantes :

- Les marques enregistrées : à l'exclusion des marques simplement publiées (c'est-à-dire qui ne sont pas encore enregistrées mais ont simplement été déposées auprès de l'office d'enregistrement des marques),
- Les marques protégées en vertu de la loi ou d'un traité,
- Les marques validées par un tribunal : il s'agit des marques de common law ou des marques de renommée ou marques notoires.

La TMCH accepte toutes les autres Marques à condition que celles-ci contiennent des lettres, mots, chiffres ou des caractères DNS.

Sont ainsi acceptées :

- Les marques semi-figuratives (dès lors qu'elle comporte des lettres, mots, chiffres ou caractères DNS qui sont prédominants par rapport aux éléments figuratifs, clairement

séparables des éléments figuratifs, et qu'ils apparaissent dans la déclaration à la TMCH dans le même ordre que dans la marque) ;

- Les marques composées de caractères spéciaux tels que @ ou &.

Cependant, dans la mesure où ces caractères ne peuvent constituer un Nom de domaine, les règles permettant d'obtenir un SMD file (pour bénéficiaire de la période de sunrise) et de recevoir les Trademark Claims (informant qu'un nom de domaine identique à la marque a été créé), ont été aménagées.

Ainsi, les Noms de domaine automatiquement générés (labels) par la TMCH pourront soit :

- Ne pas intégrer le caractère spécial,
- Le remplacer par un trait d'union,
- Intégrer la traduction du caractère spécial dans le langage officiel du pays protégeant la Marque. Cependant, les labels comportant plusieurs scripts ne pourront être générés.

La TMCH n'accepte pas les marques suivantes :

- Les marques contenant une extension de noms de domaine (exemple « icann.org » ou « .icann »)
- Les marques contenant un point, sauf lorsque le point constitue une ponctuation, une abréviation ou un élément figuratif de la marque. Cependant, les marques commençant par un point pourront être refusées par la TMCH dès lors qu'elle pourraient être considérées comme une extension de Nom de domaine .
- Les marques figuratives, c'est-à-dire les marques ne contenant aucun élément verbal ou un élément verbal accessoire.

6. INFORMATIONS

6.1 Informations relatives à la Marque

Le Client est seul responsable des informations transmises à NordNet relatives à la Marque, au Titulaire de la Marque et en particulier son nom et ses coordonnées. Il s'engage à les tenir à jour. Il s'agit d'une obligation essentielle.

Vous reconnaissez que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour dans les délais, ou de ne pas répondre aux demandes de NordNet dans les délais indiqués concernant les informations communiquées constitue un manquement à vos obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat dans les conditions rappelées à l'article « Suspension - Résiliation ». Le défaut de réponse ou communication de données erronées ou incomplètes peut entraîner la désactivation de l'enregistrement de la Marque.

6.2. Informations à transmettre et mises à jour

Vous devez fournir à NordNet des informations actuelles, complètes et exactes concernant la Marque, dans le respect des différentes procédures de NordNet. Le Client s'engage à transmettre à NordNet la déclaration jointe au Bon de commande (déclaration de licence ou déclaration de cessionnaire) complétée et signée par le Titulaire de la Marque, si celui-ci est cessionnaire ou licencié de la Marque, et que la licence ou la cession n'est pas encore enregistrée auprès de l'office compétent lors de la Commande.



En outre, le Client s'engage à fournir à NordNet, lors de sa Commande, l'ensemble des informations et documents requis sur le Bon de commande, lesquels sont indispensables pour permettre l'enregistrement de la Marque dans la TMCH. Les informations facultatives sont mentionnées comme telles. Toute autre information doit être obligatoirement communiquée en vue de la bonne exécution du Contrat.

En particulier, le Client s'engage à joindre à sa Commande la déclaration d'usage de la Marque ainsi que, s'il souhaite bénéficier des Sunrises, une preuve d'usage de la Marque.

En l'absence de fourniture de ces documents et informations ou en cas de fourniture de documents et informations erronés, incomplets ou inexacts, NordNet ne pourra être tenue responsable de l'échec de l'enregistrement de la Marque.

Vous vous engagez à mettre à jour ces informations et à fournir chaque fois que cela est nécessaire, dans les plus brefs délais à NordNet les informations et/ou documents requis.

6.3. Exactitude des informations

NordNet n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations transmises ni le bon fonctionnement des coordonnées. Cependant, NordNet ou la TMCH peuvent être amenées à vérifier à tout moment l'exactitude des données transmises à NordNet. Le cas échéant, le Client s'engage à répondre à toute demande de vérification qui lui serait adressée par NordNet.

7. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE

7.1 Examen de la Marque par la TMCH

Le Client est informé que NordNet ne fait que vérifier que la demande d'enregistrement de la Marque est complète. En aucun cas NordNet ne vérifie que la demande d'enregistrement de la Marque satisfait aux conditions d'éligibilité fixée par la TMCH. Seule la TMCH examine la demande d'enregistrement de la Marque, notamment que les conditions d'éligibilité de la Marque à l'enregistrement sont satisfaites.

A l'occasion de cet examen, la TMCH peut solliciter la communication d'informations complémentaires. Le cas échéant, NordNet Vous en informera et Vous disposerez alors d'un délai de 10 jours pour lui fournir les éléments demandés. A défaut de fournir les éléments demandés dans le délai imparti, la TMCH pourra rejeter votre demande d'enregistrement.

7.2 Echec de l'enregistrement et conservation des sommes versées

En cas d'échec de l'enregistrement de la Marque non due à une faute de NordNet, les sommes versées par le Client à NordNet au titre de la demande d'enregistrement de la Marque resteront acquises à NordNet et à la TMCH.

La décision de refus d'enregistrement de la TMCH peut cependant être contestée dans les conditions visées ci-après.

7.3 Contestation de la décision de refus d'enregistrement de la TMCH

La décision de la TMCH de ne pas enregistrer la Marque peut être contestée via NordNet dans les 45 jours de la décision de refus, en introduisant une « Dispute Resolution Process ».

Dans ce cadre, Vous devez informer NordNet de votre volonté de contester la décision en lui fournissant les informations suivantes :

- Le numéro d'identification de la Marque
- Le nom de la Marque objet du litige
- Le nom du Titulaire de la Marque et de son éventuel représentant
- Les motifs de la contestation.

La TCMH réexaminera votre demande dans un délai de 7 jours.

Si la TMCH confirme son refus d'enregistrer la Marque, alors des frais de contestation, dont le montant est précisé que le formulaire dédié à cet effet, Vous seront facturés.

7.4 Délai d'enregistrement de la Marque

La Marque ne sera enregistrée qu'à compter de la date et l'heure du traitement par la TMCH.

NordNet prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise à la TMCH dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception par NordNet, des informations complètes et conformes, des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre du présent Contrat, ainsi que d'un moyen de paiement valide.

7.5 Durée de l'enregistrement de la Marque

La durée de l'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH est fixée selon l'option choisie lors de la présentation de la demande d'enregistrement et se renouvellera dans les conditions exposées à l'article «Renouvellement ».

Dans l'hypothèse où la Marque enregistrée au sein de la base de données de la TMCH viendrait à échéance durant l'enregistrement au sein de la base de données de la TMCH, alors le Client s'engage à fournir à NordNet l'ensemble des éléments permettant de justifier de son renouvellement auprès de la TMCH.

7.6 SMD File

Une fois que l'enregistrement de la marque dans la TMCH a été validé, un « SMD file » est généré. Ce « SMD file » permet au Titulaire de la Marque enregistrée de solliciter l'enregistrement d'un Nom de domaine correspondant à la Marque pendant les Sunrises de chaque nouvelle extension.

Ainsi, si le Titulaire de Marque souhaite enregistrer un Nom de domaine correspondant à sa Marque enregistrée dans la TMCH, dans l'une quelconque des Nouvelles extensions, pendant les Sunrises, alors il devra fournir à son Registrar ce SMD file.

8. COMMUNICATION

8.1 Notifications et correspondances adressées au Client

Dès l'activation de l'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH, NordNet pourra transmettre, sur l'Adresse principale de Courrier électronique, toute notification ainsi que toute demande d'information relative à l'enregistrement (exemple : Trademark Claims, ouverture d'une Sunrise, vérification des coordonnées, complément d'information dans le cadre de l'enregistrement de la Marque).



Le cas échéant, il Vous appartient de répondre à ces sollicitations dans les délais indiqués pour permettre la bonne exécution du Contrat.

8.2 Moyens de communication - Notifications

NordNet ne communique que sur les coordonnées figurant sur le Bon de commande. Toute information ou sollicitation relative à l'exécution du Contrat (enregistrement de la Marque, complément d'information, notification, Trademark claims, etc.) sera adressée sur l'Adresse principale de Courrier électronique, sauf si une autre modalité est expressément prévue. Vous pouvez nous contacter comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet ».

Les Courriers électroniques envoyés sur l'Adresse principale de Courrier électronique figurant sur son Bon de commande seront réputés avoir été reçus par le Client dans les sept (7) jours à compter de leur expédition par NordNet.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à NordNet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de NordNet ».
- à Vous, par courrier ou par Courrier électronique aux adresses que vous aurez communiquées à NordNet dans le respect des Conditions contractuelles.

8.3 Coordonnées de NordNet

- Par courrier

Siège : NordNet
111 rue de Croix
BP 60985
59510 Hem
(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

- Par téléphone

Assistance administrative client : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Assistance technique client : 0892 70 20 33 (0.34 € / min)
Assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Les tarifs communiqués sont fonction des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie.

- Par Courrier électronique : tmch@nordnet.net

Nous attirons votre attention sur le fait que la tarification des appels téléphoniques peut varier selon les opérateurs téléphoniques. Vous êtes informé que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

9. TRANSFERT

Vous êtes informé qu'il n'est pas possible, pendant la durée de l'enregistrement de la Marque, de transférer l'enregistrement vers un autre Agent TMCH ou tout autre tiers.

10. MODIFICATION DE LA MARQUE EN COURS D'ENREGISTREMENT

Il appartient au Client de s'assurer que la Marque enregistrée dans la TMCH restera en vigueur pendant toute la durée de l'enregistrement, NordNet n'étant tenue d'effectuer aucune vérification à ce titre.

11. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION

11.1 Entrée en vigueur et durée du Contrat

Le Contrat est conclu lors de votre demande d'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH jusqu'à la fin de la gestion de l'enregistrement de la Marque par NordNet. La gestion de la Marque par NordNet débutera au jour de la validation de l'enregistrement de la Marque et s'achève avec la désactivation de l'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH.

NordNet attire votre attention sur le fait que l'échéance de l'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH peut ne pas être identique à l'échéance de votre contrat conclu avec un Prestataire ou NordNet.

La durée du Contrat conclu entre NordNet et le Client est fonction de la périodicité d'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH telle que choisie par le Client.

11.2 Droit de rétractation

Dans la mesure où le choix d'un Nom de domaine par le Client lui est propre, tant en raison du nom que de l'Extension choisis, le Client reconnaît que ce Nom de domaine constitue un bien confectionné sur mesure ou à tout le moins nettement personnalisé.

Par conséquent, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation au titre du Contrat, ce conformément à l'article L121-21-8 du Code de la consommation.

12. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE

12.1. Demande de renouvellement

La demande de renouvellement du Contrat devra intervenir au plus tard le jour de l'échéance de l'enregistrement de la Marque.

Le renouvellement s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions générales telles qu'en vigueur au jour de la demande de renouvellement (notamment la réception d'un moyen de paiement valide). Lors du renouvellement, NordNet se réserve le droit de Vous demander de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Si Vous n'avez pas, à l'échéance de l'enregistrement de la Marque, procédé au renouvellement du Contrat, ou si Vous avez expressément fait part de votre volonté de ne pas le renouveler, l'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH sera alors désactivé.

L'initiation du renouvellement sera traitée dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception par NordNet des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires.

Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient résulter de la désactivation de l'enregistrement de la Marque pour défaut de renouvellement.

12.2. Durée du renouvellement

La durée du renouvellement du Contrat est fixée selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de la demande de renouvellement.

13. DESACTIVATION DE L'ENREGISTREMENT

L'enregistrement de la Marque au sein de la base de données de la TMCH sera désactivé dans les cas suivants :

- Le Contrat n'a pas été renouvelé,
- Les documents sollicités à titre de vérification par la TMCH n'ont pas été fournis dans les délais impartis,
- L'enregistrement a fait l'objet d'une « Dispute Resolution Process » ayant ordonné sa désactivation (notamment dans le cadre d'une procédure introduite par le Titulaire de la Marque ou l'Agent TMCH concernant l'invalidation de l'enregistrement de la Marque dans la base de données de la TMCH suite à sa vérification par la TMCH ou encore lorsqu'un tiers conteste l'enregistrement d'une Marque dans la base de données de la TMCH) .

14. TARIF ET PAIEMENT

14.1 Tarif des Offres de NordNet

Les tarifs en vigueur des Offres proposées par NordNet sont consultables sur le Site NordNet, sur le Bon de Commande et/ou sur la page de l'Offre correspondante et sur simple demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications »). Le tarif applicable s'entend hors taxes, et est celui en vigueur au jour du traitement de la demande d'enregistrement de la Marque au sein de la TMCH. Ce tarif comprend les frais dus à la TMCH.

L'Offre est facturée par NordNet selon la périodicité et les moyens de paiement visés lors de la Commande et selon la durée d'engagement minimum souscrite.

La facturation est effectuée peu important que la Marque soit ou non acceptée par la TMCH.

En cas de renouvellement du Contrat, le prix sera celui en vigueur sur le Site NordNet au jour du renouvellement.

14.2 Paiement

La validation de votre Commande est conditionnée à la réception d'un moyen de paiement valide par NordNet. En cas de difficulté, Vous êtes invité à contacter NordNet (cf. article « Notifications »).

Le Client est réputé détenteur et utilisateur légitime du moyen de paiement qu'il utilise à l'égard de NordNet qui n'est pas tenue de procéder à une vérification.

Lorsque le Client est une personne publique, il est invité à prendre contact avec NordNet (cf. article « Notifications ») afin de convenir des modalités de paiement.

Vous êtes averti qu'en cas de coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes, le Contrat peut être bloqué voire résilié si la difficulté demeure.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de cette contestation et à condition que celles-ci constituent un motif de non paiement.

14.3 Incident de paiement

Tout impayé, rejet ou retard de paiement entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet,
- la possibilité de suspendre ou de résilier, jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à NordNet, l'exécution du Contrat dans les conditions fixées à l'article « Suspension - Résiliation » ;
- l'application, par NordNet, d'un intérêt de retard calculé depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement à un taux égal à douze pourcent (12%) l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français,
- l'application par NordNet des frais de rejet de prélèvement (8€, ce montant pouvant varier si vous résidez hors de France) ou frais de LRAR le cas échéant.

En outre, si Vous êtes un professionnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, incluant les frais de rejet de prélèvement (8€) et frais de LRAR visés ci-dessus. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, NordNet pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

Si NordNet devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

15. DONNEES PERSONNELLES

Votre Commande implique la collecte et le traitement de données personnelles. NordNet est soucieux de respecter la loi Informatique et Libertés et Vous invite à prendre connaissance des clauses qui suivent.

15.1 Traitement des données personnelles

Au sein du présent article, sont assimilés à la personne de NordNet, ses partenaires et sous-traitants spécifiquement chargés de la Commande.

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, représentée par son Président Directeur Général.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est destiné à la prise en compte de votre Commande, à l'exécution du Contrat par NordNet ou ses partenaires et sous-traitants, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

En conséquence, NordNet pourra transmettre l'ensemble des informations personnelles Vous



concernant à toute autorité et/ou personne devant être légitimement destinataire des informations ou tout partenaire ou sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NordNet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.). Aussi, tout ou partie de vos données personnelles pourraient être transmises vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne.

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par Courrier électronique, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits Courriers électroniques:

- Soit une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre de l'Offre à laquelle Vous avez souscrit,
- Soit des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues à ceux faisant l'objet du Contrat auquel Vous avez souscrit,
- Soit des informations ou offres promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

15.2 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous devez transmettre à NordNet des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la transmission et le traitement par NordNet desdites données. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article 8 et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

15.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui Vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande :

- **par lettre adressée à : NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com.** Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de ces droits.

Votre demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser :

- l'intitulé du Contrat,
- le numéro du Contrat,
- le numéro d'Abonné,
- l'objet de votre demande,
- l'adresse de Courrier électronique concernée.

En cas de demande incomplète, NordNet pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire afin de traiter votre demande.

En outre, conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, NordNet pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande.

Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

15.4 Cookies

NordNet Vous informe qu'un ou plusieurs cookies (petits fichiers textes) peuvent s'installer automatiquement sur le disque dur de votre ordinateur lors de votre visite sur le Site NordNet. Ces cookies permettent notamment à NordNet d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de navigation globale et de commande, mais également de personnaliser votre accès au Site NordNet.

Vous avez la possibilité de supprimer les cookies installés lors de votre visite sur le Site NordNet, à l'aide de la barre d'outils de votre navigateur. La suppression des cookies devra intervenir une fois votre navigation sur le Site NordNet terminée. A défaut, Vous êtes informé du fait que l'usage du Site NordNet, en ce compris la prise de Commande, ainsi que les services qui y sont proposés, pourront être perturbés, voire empêchés.

16. RESPECT DES DROITS DES TIERS ET DE NORDNET

16.1 Utilisation légitime du Service

Vous vous engagez à utiliser le Service de NordNet dans le respect des législations et réglementations et des autres dispositions contractuelles ou éventuelles licences applicables et Vous interdisez de porter atteinte aux droits des tiers.

NordNet n'est pas tenue de procéder à une quelconque vérification à ce titre.

16.2 Respect des droits de NordNet

Il Vous est rappelé que le contenu du Site NordNet et la documentation associée aux Offres qui Vous sont rendus accessibles, le sont pour les seuls besoins de l'exécution du Contrat et ne peuvent être réutilisés à d'autres fins.

Sans préjudice de l'article « Traitement des données personnelles », Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier et que ces bases peuvent contenir les informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat et toute information que NordNet aurait pu obtenir dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

En conséquence, Vous vous interdisez de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à ces éléments pouvant par ailleurs faire l'objet de droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation, représentation ou reproduction, directement ou indirectement, hors de l'utilisation normale du



Service, peut constituer une contrefaçon au titre du Code de la Propriété Intellectuelle et est passible de poursuites judiciaires.

16.3 PARL

En cas de conflit sur un Nom de domaine enregistré par un tiers entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle, notamment l'Uniform Rapid Suspension. NordNet Registrar Vous informe qu'elle ne gère pas ces conflits et invitera le tiers à se rapprocher du titulaire du Nom de domaine. NordNet Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

17. BLOCAGE

17.1 Procédure de blocage

Le Service proposé par NordNet doit être utilisé pour les finalités pour lesquelles il est destiné, dans le respect des droits des tiers et de la réglementation. Dans certaines hypothèses, NordNet peut donc être amenée à bloquer en tout ou partie du Service. Le Client est ainsi informé qu'en cas de manquement de sa part à ses obligations contractuelles, relatives notamment au respect des finalités légitimes d'utilisation du Service, de même qu'en cas d'exigence de la loi, d'une autorité agréée (telle que notamment le Registre gérant une extension de nom de domaine, UDRP, ADR, HADOPI ...) ou d'une décision de justice exécutoire, de même que dans l'hypothèse où l'utilisation du Service serait de nature à mettre en péril la qualité des services fournis par NordNet, à ralentir considérablement les services, ou encore en cas d'usage anormal ou abusif du Service tels que Spamming, Phishing, Publipostage, usurpation de compte ou de services, NordNet pourra bloquer sans préavis ni indemnité, tout ou partie de la mise à disposition du Service et suspendre l'exécution du Contrat ou tout ou partie de votre Compte Abonné tant que Vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué ou exécuté la décision de justice précitée. NordNet Vous informera de la mise en œuvre de ce blocage par tout moyen approprié, sous réserve d'avoir déclaré des coordonnées complètes, existantes et à jour.

NordNet pourra toutefois, eu égard à la nature du manquement ou aux manquements répétés ou à l'injonction qui lui sera faite :

- ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation »,
- faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Blocage ».

17.2 Conséquences du blocage

En cas de blocage du Service, Vous ne recevrez plus les notifications relatives à l'enregistrement de votre Marque.

Vous demeurez tenu d'exécuter vos obligations de manière habituelle. Seules les obligations de NordNet seront suspendues tant que Vous n'aurez pas remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

18. RESILIATION

18.1 - Résiliation sans faute

En l'absence d'un manquement de l'une ou l'autre des parties, le Contrat pourra être résilié de plein droit dans les conditions prévues aux articles « Renouvellement », « Désactivation », ou « Force majeure ».

18.3 - Résiliation pour faute

18.3.1 Blocage préalable

NordNet peut suspendre tout ou partie du Service et suspendre l'exécution du Contrat, conformément aux conditions fixées à l'article « Blocage », dans les cas prévus au sein des présentes.

Cependant, NordNet peut ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation » ci-dessous.

18.3.2 Résiliation

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre adressée par voie postale conformément à l'article « Notifications ».

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, NordNet sera libre de résilier le Contrat dans les conditions fixées à l'article « Blocage » si Vous omettez délibérément de :

- fournir à NordNet des informations complètes, actuelles et exactes,
- les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire,
- répondre sous quinze (10) jours aux demandes de NordNet concernant l'exactitude :
 - o des informations relatives à vos coordonnées,
 - o et plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à NordNet.

19. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

A la cessation du Contrat, NordNet ne Vous communiquera plus aucune information relative à la Marque (notamment Trademark claims, ouverture des Sunrises...).

NordNet ne sera pas tenue de Vous rembourser les sommes que Vous aurez versées au titre du Contrat, qui sont conservées à titre de frais de dossier.

Vous êtes informé que si vous êtes lié à un Prestataire, la résiliation du Contrat n'entraîne pas nécessairement la résiliation de votre abonnement auprès de ce Prestataire. Par ailleurs, la résiliation de votre abonnement auprès de votre Prestataire n'entraîne pas nécessairement la résiliation du Contrat.

20. RESPONSABILITE

20.1 Responsabilité de NordNet



DES LORS QUE NORDNET AURA AGI DE MANIERE RAISONNABLE, NORDNET N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

- A)** DU REFUS OU D'UNE DESACTIVATION D'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE PAR LA TMCH OU EN APPLICATION DES REGLES QU'ELLE A ETABLIES,
- B)** DU RETARD, DE L'ABSENCE OU DU MAUVAIS TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LA TMCH,
- C)** DES DIFFICULTES TECHNIQUES INDEPENDANTES DE SA VOLONTE RENCONTREES TANT DANS LA TRANSMISSION QUE DANS LE TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LA TMCH,
- D)** DE L'UTILISATION DE LA MARQUE CONCERNEE,
- E)** DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUIS, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,
- F)** DES MESURES DE VERIFICATION MISES EN ŒUVRE SUR LA BASE DES DONNEES PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU TITULAIRE ET DES ACTIONS QUI EN RESULTERAIENT EN CAS DE MANQUEMENT AUX REGLES DEFINIES PAR LA TMCH OU AUX PROCEDURES MISES EN PLACE PAR L'AGENT TMCH,
- G)** DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DE LA TMCH,
- H)** D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET ET CEUX DE LA TMCH,
- I)** DU NON-RESPECT DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PAR VOS SOINS OU LE TITULAIRE DE LA MARQUE, EN CE COMPRIS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT.

DE PLUS, NORDNET NE POURRA PAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,
- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE, ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET A ETE AVERTIE DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET SERA LIMITEE AU COUT DE L'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE POUR UN AN AUPRES DE LA TMCH.

Ainsi, la responsabilité de NordNet ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'enregistrement et/ou de l'utilisation et/ou de l'exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Marque(s) enregistrée(s). A ce titre, le Client s'engage à indemniser, défendre et garantir NordNet dans les conditions visées à l'article « Indemnisation ».

De plus, le Client s'engage à supporter tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, et notamment, les honoraires et débours des conseils et avocats.

Ces clauses s'appliqueront sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

20.2- Responsabilité du Client

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice direct causé par Vous-même, aux tiers ou à NordNet, à ses représentants, ses administrateurs, ses préposés, qui résulterait d'un manquement à vos obligations contractuelles ou légales et Vous vous engagez à répondre auprès de ces personnes de toutes les conséquences dommageables et également, et de

façon non limitative, en cas de plainte, action, mise en cause ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de vos manquements à vos obligations légales ou contractuelles.

21. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- retrait de l'agrément accordé aux services de NordNet par la TMCH, les Registres ou Autorités de Tutelle,
- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle,
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet,
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme,
- grève totale ou partielle, lock-out extérieure à NordNet,
- toutes décisions des registres ou autorités de tutelle pour une cause non imputable à NordNet qui empêcheraient, en tout ou partie, l'exécution du Contrat.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires, et le cas échéant, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure durent plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

22. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée au Directeur de la Relation Clients, Médiateur de NordNet, par l'un des moyens suivants :

1. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
2. Par téléphone au numéro 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes).

en exposant l'objet de votre réclamation, l'intitulé de votre contrat, votre numéro d'Abonné, votre numéro de contrat, les circonstances et vos demandes.

NordNet s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la réclamation.

23. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE



La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

24. DISPOSITIONS DIVERSES

24.1 – Indépendance des parties

Les parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre.

Aucune exclusivité n'est octroyée expressément par l'une des parties à l'autre partie à travers le présent Contrat à moins qu'elle ne résulte de l'Offre elle-même.

Vous reconnaissez que les présentes Conditions Générales ne peuvent créer entre Vous et NordNet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.).

En conséquence, chacune des Parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; NordNet intervenant dans les limites de ses attributions légale, réglementaire et administrative et de celles définies au sein du présent Contrat.

24.2 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

24.3 Circulation du Contrat

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans information écrite et préalable de NordNet. Vous vous engagez le cas échéant à respecter l'ensemble des formalités nécessaires, à la prise en compte de l'opération.

NordNet pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet devra alors Vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site. De plus, NordNet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions contractuelles.

24.4 - Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de votre part à l'une quelconque de vos obligations résultant du Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

24.5 - Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle ou de signification particulière.

24.6 - Frais

Les parties sont chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts y compris les honoraires et débours encourus par elles, en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit.

24.7 Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat.

Toute traduction du Contrat n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Clients non francophones de NordNet. En conséquence seule la version française fait foi.

INDEX

- 1. OBJET ET PREAMBULE**
- 2. DEFINITIONS**
- 3. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE**
 - 3.1 Garanties apportées par le Client**
 - 3.2 Validité de l'Offre**
 - 3.3 Souscription à l'Offre**
 - 3.3.1 *Souscription par le Client auprès de NordNet***
 - 3.3.2 *Souscription par un Prestataire***
 - 3.4 Application des Conditions Générales**
- 4. DESCRIPTION DE L'OFFRE**
 - 4.1 L'enregistrement dans la TMCH**
 - 4.2 Mission de NordNet en tant qu'agent TMCH**
- 5. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DE LA MARQUE**
- 6. INFORMATIONS**
 - 6.1 Informations relatives à la Marque**
 - 6.2. Informations à transmettre et mises à jour**
 - 6.3. Exactitude des informations**
- 7. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE**
 - 7.1 Examen de la Marque par la TMCH**
 - 7.2 Echec de l'enregistrement et conservation des sommes versées**
 - 7.3 Contestation de la décision de refus d'enregistrement de la TMCH**
 - 7.4 Délai d'enregistrement de la Marque**
 - 7.5 Durée de l'enregistrement de la Marque**
 - 7.6 SMD File**



- 8. COMMUNICATION
 - 8.1 Notifications et correspondances adressées au Client
 - 8.2 Moyens de communication - Notifications
 - 8.3 Coordonnées de NordNet
- 9. TRANSFERT
- 10. MODIFICATION DE LA MARQUE EN COURS D'ENREGISTREMENT
- 11. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION
 - 11.1 Entrée en vigueur et durée du Contrat
 - 11.2 Droit de rétractation
- 12. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT DE LA MARQUE
 - 12.1. Demande de renouvellement
 - 12.2. Durée du renouvellement
- 13. DESACTIVATION DE L'ENREGISTREMENT
- 14. TARIF ET PAIEMENT
 - 14.1 Tarif des Offres de NordNet
 - 14.2 Paiement
 - 14.3 Incident de paiement
- 15. DONNEES PERSONNELLES
 - 15.1 Traitement des données personnelles
 - 15.2 Données personnelles de tiers
 - 15.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel
 - 15.4 Cookies
- 16. RESPECT DES DROITS DES TIERS ET DE NORDNET
 - 16.1 Utilisation légitime du Service
 - 16.2 Respect des droits de NordNet
 - 16.3 PARL
- 17. BLOCAGE
 - 17.1 Procédure de blocage
 - 17.2 Conséquences du blocage
- 18. RESILIATION
 - 18.1 - Résiliation sans faute
 - 18.3 - Résiliation pour faute
 - 18.3.1 Blocage préalable
 - 18.3.2 Résiliation
- 19. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT
- 20. RESPONSABILITE
 - 20.1 Responsabilité de NordNet
 - 20.2- Responsabilité du Client
- 21. FORCE MAJEURE
- 22. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS
- 23. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE
- 24. DISPOSITIONS DIVERSES
 - 24.1 – Indépendance des parties
 - 24.2 - Divisibilité
 - 24.3 Circulation du Contrat
 - 24.4 - Tolérance
 - 24.5 - Intitulés
 - 24.6 - Frais
 - 24.7 Langue du Contrat